



1. Objectif

La responsabilité principale du président et chef de la direction consiste à assurer la gestion des activités et des affaires de la Banque CIBC. Dans l'exécution de cette responsabilité, le PDG assume les fonctions énoncées dans le présent mandat et celles qu'imposent les lois.

2. Responsabilités

- (1) **Vision et valeurs** - Le chef de la direction établit la vision et les valeurs de la Banque CIBC, tout en « donnant le ton au sommet » et en incarnant les valeurs de la Banque CIBC dans toutes les activités qu'il accomplit. Le chef de la direction veille au respect des principes et des normes de comportement prévus dans le Code de conduite CIBC et promeut une culture d'intégrité dans l'ensemble de la Banque CIBC.
- (2) **Planification stratégique** - Le chef de la direction élabore un plan stratégique ainsi que des plans financier et d'investissement solides pour soutenir les objectifs de la Banque CIBC et les soumet à l'approbation du conseil d'administration. Le chef de la direction gère la délégation d'autorité à l'équipe de leadership et les responsabilités qui lui incombent relativement au déploiement de la stratégie de la Banque CIBC et à l'atteinte de ses objectifs.
- (3) **Direction de l'exploitation** - Le chef de la direction définit la direction de l'exploitation de la Banque CIBC avec un leadership fort, directement ou par l'intermédiaire de l'équipe de leadership. Le chef de la direction veille à ce que la Banque CIBC respecte pleinement ses exigences juridiques et réglementaires dans l'ensemble de ses activités.
- (4) **Risque, gouvernance et contrôle interne** - Le chef de la direction est responsable du profil de risque global de la Banque CIBC, de l'élaboration de l'intérêt à l'égard du risque de la Banque CIBC et de la mise en place de systèmes destinés à déceler et à gérer les principaux risques auxquels s'expose la Banque CIBC. Il incombe également au chef de la direction d'élaborer et de gérer un cadre de gouvernance et un système de contrôles internes efficaces.
- (5) **Renseignements financiers** - Le chef de la direction veille à ce que la Banque CIBC maintienne des contrôles internes efficaces concernant la présentation de l'information financière et qu'elle respecte les exigences juridiques et réglementaires de même que les exigences en matière de comptabilité et de présentation de l'information financière.
- (6) **Gestion des ressources humaines** - Le chef de la direction est responsable de la stratégie de capital humain de la Banque CIBC, y compris de la gestion des talents et du perfectionnement du leadership. Il veille à ce que des plans de relève soient en place afin de garantir l'efficacité du leadership futur.
- (7) **Communication** - Le chef de la direction est le porte-parole officiel de la Banque CIBC. Il lui incombe donc de diriger, de mettre sur pied et d'améliorer des systèmes efficaces de communication avec les actionnaires, les clients, les employés et les organismes de réglementation, tout en s'assurant de nouer et de maintenir des relations d'entreprise à la fois productives et efficaces et de les orienter dans ce sens.
- (8) **Interaction avec le président du conseil** - Le chef de la direction collabore étroitement en permanence avec le président du conseil pour faciliter une surveillance efficace du conseil en favorisant la tenue de discussions pertinentes et animées au conseil reposant sur des renseignements exhaustifs et actuels.

3. Mise à jour du mandat

Le présent mandat a été revu et approuvé pour la dernière fois par le conseil d'administration le 23 août 2018.